Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières
du Canada

Financial Transactions and
Reports Analysis Centre
of Canada

RAPPORT ANNUEL DE

CANAFE

2012

EXPLOITER LA PUISSANCE DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

Canada

Événements marquants de 2011-2012

- **RECONNAISSANCE PUBLIQUE PAR LES ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI** de notre contribution importante aux enquêtes relatives au crime organisé et à d'autres infractions
- **CONFIRMATION À TITRE DE PARTENAIRE CLÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI** selon une résolution adoptée par l'Association canadienne des chefs de police, ce qui nous assure d'être mis au courant des priorités en matière d'application de la loi dans l'ensemble du Canada
- **ADMINISTRATION D'UNE FORMATION INTERNATIONALE** avec le cours sur l'analyse tactique du Groupe Egmont/de la Banque mondiale et le cours sur l'analyse stratégique du Groupe Egmont, par une contribution en ressources et en expertise; ces cours ont formé des centaines de personnes du monde entier et renforcé l'effort mondial de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes
- **PARTAGE DE L'EXPERTISE** au cours de témoignages clés dans le cadre de l'examen, par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*
- **PRÉSENTATION D'EXPOSÉS** à des particuliers et à des entreprises transmettant des déclarations à CANAFE, à des entités déclarantes clés et à des partenaires de l'application de la loi afin d'approfondir la compréhension de l'importance des activités de conformité
- **TENUE D'ATELIERS** à l'intention des entreprises de Vancouver et de Toronto afin de mieux faire comprendre la valeur des déclarations d'opérations pour les enquêtes et les poursuites, avec des exposés du Bureau du surintendant des institutions financières, de la GRC et du service de police de Vancouver
- **CONTRIBUTION** à la rédaction de nouvelles recommandations par le Groupe d'action financière, l'organisme international chargé d'élaborer et de promouvoir des normes mondiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

CANAFE en chiffres

- **18 528 922** déclarations financières reçues afin de produire du renseignement financier et d'orienter notre programme de conformité
- **1 069** examens de conformité effectués – 56 % de plus que l'an dernier
- **7 540** réponses à des demandes d'interprétation par téléphone et par courriel – 54,9 % de plus que l'an dernier
- **796** communications de renseignements soupçonnés d'être pertinents dans le cadre d'enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité au Canada et dans le monde entier
- Parution de **4** numéros de *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*
- Production de **3** rapports de typologies et tendances dans les déclarations d'opérations douteuses et les communications
- Production de **PLUSIEURS** produits classifiés de renseignement financier

Notre mission

Contribuer à la sécurité publique des Canadiens et aider à protéger l'intégrité du système financier canadien grâce à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

Notre vision

Être reconnu à titre d'unité du renseignement financier de calibre mondial dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Notre organisation

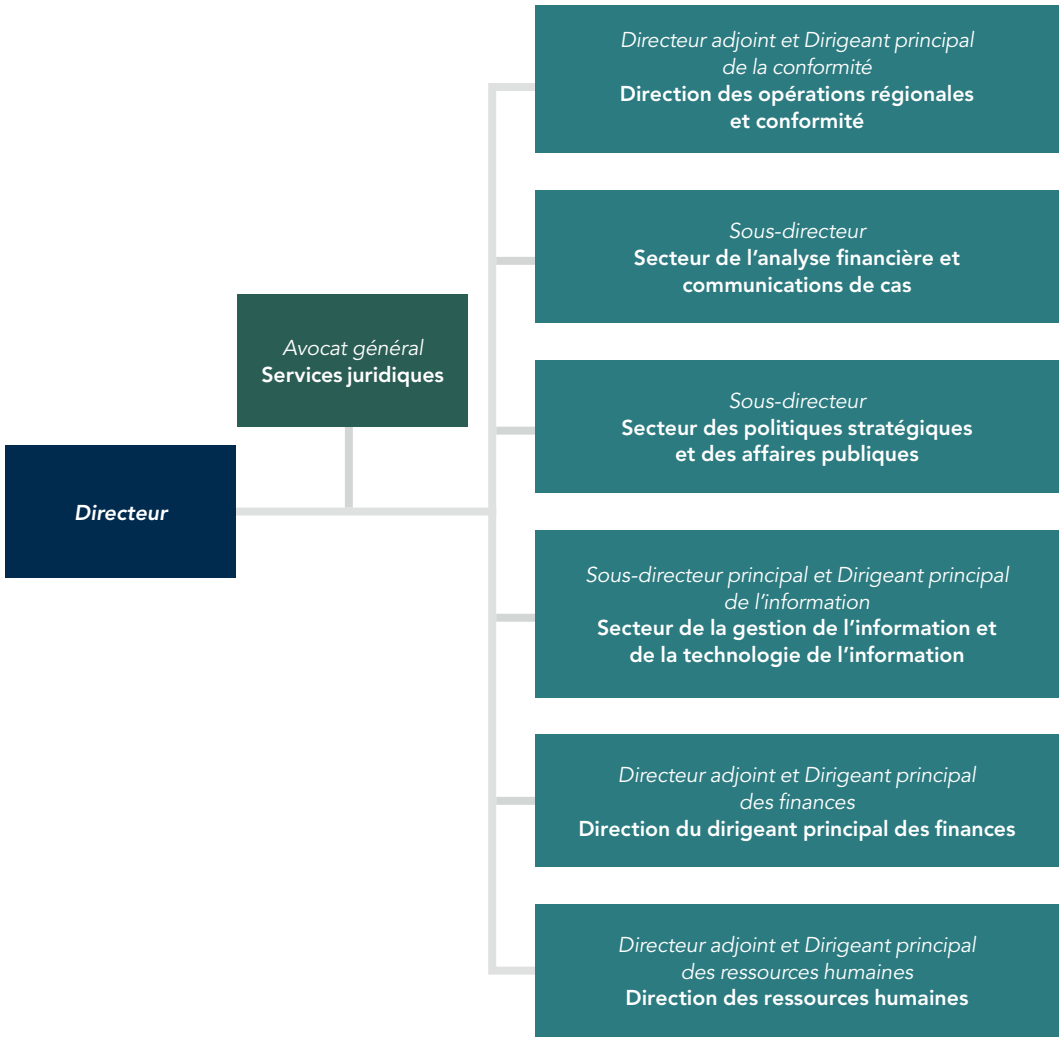

Nos relations

Nationales

- Entités déclarantes (ED) et leurs associations représentatives
- Organismes nationaux et provinciaux de réglementation financière
- Gendarmerie royale du Canada (GRC)
- Service canadien de renseignements criminels (SCRC) et ses bureaux provinciaux
- Sûreté du Québec, Police provinciale de l'Ontario et tous les services de police municipaux
- Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- Agence du revenu du Canada (ARC)
- Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC)
- Ministère des Finances
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Défense nationale (MDN)
- Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET)
- Service des poursuites pénales du Canada (SPPC)
- Sécurité publique Canada (SP)
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
- Bureau du Conseil privé (BCP)
- Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT)
- Comité national de coordination sur le crime organisé (CNCCO)
- Association canadienne des chefs de police (ACCP)
- Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (CPVP)

Internationales

- Unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Groupe Egmont des unités du renseignement financier
- Groupe d'action financière (GAFI)
- Autres organismes internationaux, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Groupe d'action financière des Caraïbes (GAFIC) et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment d'argent (GAP)
- Autres organismes et partenaires étrangers

Table des matières

MESSAGE DE LA DIRECTRICE 1

CE QUE NOUS FAISONS 2

Mandat de CANAFE 2

Priorités stratégiques 2

Protection des renseignements personnels des Canadiens 5

CE QUE NOUS AVONS ACCOMPLI 6

Renseignement financier tactique 6

Du renseignement pertinent pour les enquêteurs 7

Exemple d'un cas 12

Renseignement financier stratégique 15

Coordination des politiques et collaboration intergouvernementale 16

Assurer l'observation de la *Loi* 17

Principales caractéristiques de notre programme de conformité 19

Approche axée sur les risques 21

Application de la conformité 21

Promotion de la conformité 22

Notre contribution à l'échelle mondiale 24

Initiatives bilatérales 24

Initiatives multilatérales 25

Efficacité d'ensemble 26

Ressources humaines 26

Gestion et technologie de l'information 27

Sécurité 28

Gestion des ressources 28

Points saillants du budget de 2011-2012 28

CONCLUSION 29

GLOSSAIRE 30

Message de la directrice

À titre de directrice par intérim de CANAFE depuis mars 2012, j'ai le plaisir de présenter le rapport de nos activités de 2011 à 2012. Il s'agissait de la dernière année du mandat de notre ancienne directrice, Jeanne Flemming, et CANAFE a réalisé d'importants progrès au cours de cette période. Le présent rapport confirme notre engagement permanent à l'égard du renseignement financier.

Depuis sa création voilà 12 ans, CANAFE est devenu une précieuse ressource pour les organismes d'application de la loi et les partenaires gouvernementaux du Canada et de l'étranger. Les raffinements apportés en 2011-2012 à nos processus de collecte et d'analyse ont augmenté l'utilité du renseignement de CANAFE pour les enquêtes. Les résultats parlent d'eux-mêmes. Au cours de la dernière année, l'assistance fournie par CANAFE a été soulignée dans le cadre de plusieurs enquêtes policières ayant permis de porter des accusations au criminel et l'Association canadienne des chefs de police a publiquement félicité CANAFE en tant que source précieuse d'information pertinente et rapide. Nos renseignements stratégiques ont un vaste lectorat parmi les responsables gouvernementaux et les membres des communautés de la sécurité et du renseignement du Canada et du monde entier, et ils ont reçu des louanges pour leur analyse des tendances dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Nous continuons d'apporter des améliorations à notre programme de conformité. Nous avons augmenté le nombre d'examens effectués auprès des particuliers et des entreprises ayant des obligations juridiques aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* du Canada. La demande en matière d'information et d'orientation afin de respecter ces obligations juridiques s'est également accrue, ce qui nous a fait augmenter le niveau de soutien offert. En nous assurant que ces personnes et ces entreprises s'acquittent de leurs obligations juridiques, nous renforçons les défenses du Canada contre les activités financières illicites.

Le personnel de CANAFE est engagé à produire du renseignement financier de haute qualité et à assurer le respect de la loi. L'ensemble de CANAFE est motivé par un seul but : contribuer à protéger le système financier du Canada et à assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens. C'est exactement ce que nos efforts nous ont permis de réussir au cours de la dernière année.

Darlene Boileau
Directrice par intérim

Ce que nous faisons

CANAFE est un organisme distinct régi par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) à qui il incombe de rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Finances. Il collabore aussi avec les organisations gouvernementales assurant la sécurité des Canadiens, telles que le ministère de la Justice et Sécurité publique Canada.

Mandat de CANAFE

Notre mandat est de faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons. Nous nous acquittons de notre mandat en effectuant les activités suivantes :

- recueillir les déclarations d'opérations financières conformément à la *Loi* et aux règlements connexes, tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons;
- veiller à ce que les entités déclarantes respectent la *Loi* et ses règlements;
- produire des renseignements financiers pertinents aux enquêtes sur le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada;
- recueillir des renseignements auprès de diverses sources d'information et les analyser afin d'obtenir un aperçu des tendances et des comportements en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes;
- tenir un registre des entreprises de services monétaires au Canada;
- accroître le degré de sensibilisation et de compréhension du public à l'égard des questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes.

Priorités stratégiques

Voici quelles étaient les priorités stratégiques de CANAFE pour la période de 2009 à 2012 :

1. harmoniser plus étroitement nos produits de renseignements financiers selon les besoins de nos partenaires et déceler les tendances émergentes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes;
2. explorer les possibilités législatives et en matière de politique pour renforcer le régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes;
3. améliorer notre programme de conformité axé sur les risques et mener à bien la mise en œuvre des nouvelles exigences législatives;

4. faire preuve d'innovation quant à l'approche adoptée dans le cadre de nos processus opérationnels afin de maximiser notre efficience et notre efficacité;
5. promouvoir l'excellence au sein de notre effectif et renforcer notre cadre de gestion et de ressources humaines;
6. renforcer la collaboration au sein de l'organisation et avec nos partenaires et les intervenants.

CANAFE est l'unité du renseignement financier (URF) du Canada; il y a plus de 130 URF dans le monde. Nous recueillons et analysons les renseignements afin de produire du renseignement financier qui aide les services de police et les organismes de sécurité dans la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement des activités terroristes et les menaces à la sécurité du Canada. Nous assurons aussi le respect de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) par les entités déclarantes, qui sont les particuliers et les entreprises du Canada ayant des obligations juridiques aux termes de la *Loi*. Veiller à ce que ces particuliers et entreprises s'acquittent de leurs obligations est un moyen de dissuasion contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. De plus, les déclarations d'opérations financières qu'ils produisent alimentent notre activité d'analyse tactique et stratégique.

Alors que le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes impliquent tous deux des transferts plus ou moins dissimulés de fonds autour du monde, chacune de ces activités est en quelque sorte un reflet de l'autre. Le blanchiment d'argent débute avec des fonds, souvent de fortes sommes, acquis au moyen d'activités criminelles telles que la fraude, la corruption et le trafic de drogues. Le blanchiment de ces fonds demande de les transférer le plus loin possible du lieu et du contexte du crime. D'ordinaire, ils passent entre de nombreuses mains, transitent par maintes institutions et suivent plusieurs processus jusqu'à ce que, enfin, leur origine criminelle ne soit plus décelable. Au contraire, le financement des activités terroristes provient assez souvent de sources licites et est réuni petit à petit auprès de donateurs possiblement sans méfiance.

Que les fonds soient des produits recyclés de la criminalité ou visent à soutenir des activités terroristes, l'analyse effectuée par les unités du renseignement financier jette la lumière sur leur origine.

La *Loi* énonce un ensemble d'obligations auxquelles sont tenus les particuliers et les entreprises qui y sont assujettis. Les secteurs concernés sont les comptables, les notaires de la Colombie-Britannique, les casinos, les négociants en métaux précieux et pierres précieuses, les entités financières, les avocats[1], les assureurs-vie, les entreprises de services monétaires, le secteur de l'immobilier et les courtiers en valeurs mobilières. Aux termes de la *Loi*, les membres de ces secteurs doivent déclarer à CANAFE les opérations importantes en espèces et les télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus. En outre, il leur faut déclarer les opérations financières effectuées ou tentées à l'égard desquelles il y a des motifs de soupçonner qu'elles sont liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes. Les casinos ont aussi l'obligation de déclarer les remboursements de 10 000 $ ou plus. Les déclarations de biens appartenant à un groupe terroriste envoyées à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) doivent aussi être communiquées à CANAFE. L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) nous fournit aussi des renseignements sur les mouvements transfrontaliers de fonds et les saisies en espèces. Enfin, nous collaborons étroitement avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur des questions relatives à des infractions d'évasion fiscale.

[1] Les dispositions de la *Loi* s'appliquant aux avocats restent en vigueur mais sont inopérantes en vertu d'une décision judiciaire et d'injonctions connexes. La décision est en appel.

En décembre 2011, la GRC de Calgary a effectué des descentes dans 11 propriétés dans le cadre de l'enquête « Project Kwadrant ». La GRC a remercié CANAFE pour l'aide que son renseignement financier a apporté à l'enquête.

PHOTO : Agence QMI

En outre, CANAFE reçoit des renseignements fournis volontairement par des organismes d'application de la loi et de sécurité, souvent à la suite de leurs propres enquêtes. L'an dernier, ces groupes ont transmis à CANAFE 1 034 divulgations de renseignements transmis volontairement (DRTV). Nous effectuons des recherches dans nos données afin d'établir des liens avec l'information communiquée. S'il existe des motifs raisonnables de soupçonner que certains renseignements protégés seraient pertinents à une enquête ou à une poursuite relative à une infraction de blanchiment d'argent ou à une infraction de financement d'activités terroristes ou menaces à la sécurité du Canada, nous sommes tenus par la *Loi* d'effectuer une communication tactique à l'organisme concerné. En 2011-2012, CANAFE a produit 796 de ces communications. Ces communications peuvent contenir des renseignements sur des centaines ou même des milliers d'opérations financières. Elles peuvent aussi contenir d'autres renseignements pertinents à une enquête en lien avec une possible infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, notamment des précisions sur des particuliers ou des entreprises. Grâce à ces communications, CANAFE peut mettre à jour des liens financiers entre des particuliers et des entreprises qui pourraient ne pas être visibles autrement.

Nos communications sont de plus en plus estimées par les organismes d'application de la loi et de sécurité. Remonter la piste de l'argent permet de mettre à jour les produits présumés de la criminalité obtenus par la fraude, le trafic de drogues et la traite de personnes, qui sont toutes des infractions prélevant un prix énorme sur la société et les individus. CANAFE ne mène cependant pas les enquêtes et ne porte pas d'accusations. Ces activités incombent aux organismes d'application de la loi et aux procureurs.

Au pays, CANAFE peut communiquer du renseignement tactique à la GRC, aux services de police provinciaux et municipaux, au SCRS, au Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CSTC), à l'ARC et à l'ASFC lorsque les seuils légaux établis sont atteints. Nous possédons aussi, sur le plan international, des protocoles d'entente (PE) avec plusieurs URF de l'étranger, qui nous autorisent à leur communiquer notre renseignement tactique.

Nous analysons aussi les données que reçoit CANAFE pour dégager des tendances possibles et des typologies que nous pouvons utiliser stratégiquement. Nos produits de renseignement stratégique, que nous diffusons au Canada et dans le monde, offrent des indications cruciales sur les comportements en matière de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Ces produits éclairent nos partenaires non seulement sur les tendances du moment dans ces domaines, mais aussi sur des facteurs pouvant devenir préoccupants dans l'avenir. Par conséquent, notre renseignement stratégique joue un rôle important pour renforcer les programmes de lutte du Canada et de l'étranger contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Le programme de conformité de CANAFE est chargé d'assurer le respect de la partie I de la *Loi* et de ses règlements. Notre programme de conformité adopte une approche axée sur le risque qui combine des activités de soutien et d'application de la loi afin de veiller à ce que les particuliers et les entreprises s'acquittent de leurs obligations légales.

Protection des renseignements personnels des Canadiens

Dans le cadre du respect du mandat de CANAFE, des millions de déclarations financières canadiennes passent entre nos mains. Nous protégeons tous les renseignements qui nous sont confiés par un contrôle de l'accès ainsi qu'en limitant leur utilisation aux fins pour lesquelles ils ont été reçus ou recueillis. Les principes de la protection des renseignements personnels sont énoncés dans la législation s'appliquant, la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*), et mis en œuvre par nos propres politiques opérationnelles et mesures de sécurité.

Les mesures de sécurité et de protection de la vie privée de CANAFE s'appliquent à tous les aspects de notre travail, y compris la manière dont l'information est reçue, utilisée, conservée, consultée et partagée. Par exemple, il faut atteindre certains seuils légaux avant de pouvoir communiquer des renseignements. Même alors, nous ne pouvons en divulguer qu'une partie, et seulement à des organismes précis d'application de la loi et de sécurité. Aucun nouveau système ou programme n'est mis en œuvre avant que les risques possibles pour la confidentialité ne soient traités. Les locaux de CANAFE à Ottawa, Montréal, Toronto et Vancouver sont munis d'un programme de sécurité intégré empêchant l'accès non autorisé. Notre fonds de renseignements est aussi protégé par un système de sécurité à niveaux multiples.

CANAFE dispose d'un cadre complet et d'un chef de la protection des renseignements afin d'améliorer la gestion des renseignements personnels. Le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP) du Canada, avec lequel nous collaborons étroitement, examine tous les deux ans les mesures de protection des renseignements de CANAFE, conformément à l'exigence prescrite par la *Loi*.

Les employés ont accès aux renseignements personnels uniquement en fonction du principe du besoin de connaître. Ils possèdent tous une cote de sécurité élevée et reçoivent une formation sur leurs responsabilités relatives à la protection des renseignements personnels. La divulgation inappropriée de tels renseignements par un membre du personnel peut entraîner une amende pouvant atteindre 500 000 $ et/ou une pénalité allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement.

Ce que nous avons accompli

Renseignement financier tactique

Les crimes relatifs au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes font des victimes, engendrent de la violence et sont dommageables pour la société. CANAFE facilite des enquêtes qui sont importantes.

CANAFE facilite les enquêtes criminelles en transmettant aux organismes d'application de la loi du renseignement financier tactique qui fournit des précisions tirées des opérations financières. Celles-ci peuvent aussi comprendre les noms des particuliers et des entreprises impliquées. Le renseignement tactique est un produit unique qui jette la lumière sur le mouvement des fonds. Le secteur de l'application de la loi estime de plus en plus cette contribution, qui fournit de l'information sur les cibles dans des cas précis et qui peut révéler des liens inconnus entre les réseaux criminels ainsi que des précisions sur les produits de leurs crimes.

Cette année, le renseignement financier tactique de CANAFE a servi à faciliter des enquêtes sur le blanchiment d'argent dans le contexte d'une plus grande diversité d'enquêtes criminelles, dans lesquelles l'origine des produits présumés d'activités criminelles était liée à des infractions relatives aux drogues, à la fraude, à l'évasion fiscale, aux douanes et à l'accise, à la corruption ainsi qu'au passage de clandestins et à la traite de personnes. Il est important de garder à l'esprit que ce genre de crimes fait des victimes, s'accompagne souvent de violence et cause des dommages réels à la société. Nous facilitons des enquêtes qui comptent.

CATÉGORIES D'INFRACTIONS SOUS-JACENTES[2] LIÉES AUX COMMUNICATIONS DE CAS

CATÉGORIES D'INFRACTIONS SOUS-JACENTES	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Fraude	35 %	27 %	29 %	33 %	35 %
Drogues	28 %	31 %	34 %	26 %	27 %
Inconnue[3]	16 %	18 %	13 %	14 %	11 %
Évasion fiscale	4 %	13 %	6 %	5 %	9 %
Douanes/Accise[4]	8 %	4 %	3 %	5 %	5 %
Corruption	0 %	4 %	3 %	5 %	5 %
Passage de clandestins/Traite de personnes	0,5 %	2 %	2 %	4 %	3 %
Vol	2 %	4 %	4 %	3 %	6 %
Jeu illicite	1 %	2 %	2 %	1 %	1 %

[2] « Infraction sous-jacente » signifie toute infraction présumée ayant pour résultat des produits pouvant faire l'objet d'une enquête sur le blanchiment d'argent.

[3] Cette catégorie regroupe les cas dans lesquels l'infraction sous-jacente présumée était inconnue ou non identifiée.

[4] La catégorie des douanes et de l'accise comprend le trafic/la contrebande de cigarettes et les importations/exportations illégales présumées.

La GRC reçoit le plus grand nombre de communications de cas de renseignements financiers de CANAFE. Un examen des cas majeurs de l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité de la GRC survenus au cours des années civiles 2010 et 2011 démontre que CANAFE a aidé à des enquêtes qui ont donné lieu à 71 accusations et 37 condamnations. Ces résultats comprennent 10 accusations de blanchiment d'argent (4 condamnations), 20 accusations de recyclage des produits de la criminalité (8 condamnations), 9 accusations et condamnations de crime organisé, et diverses autres accusations et condamnations d'infractions sous-jacentes (p. ex. des infractions liées aux stupéfiants et à la fraude).

Du renseignement pertinent pour les enquêteurs

Le travail de CANAFE ne se fait pas dans l'isolement. Les enquêteurs considèrent le renseignement que nous produisons comme de plus en plus précieux et pertinent pour leurs enquêtes. Cette année, nous avons négocié l'accès à des bases de données qui amélioreront notre capacité de production de renseignement tactique. Nous avons participé aux travaux d'importants comités de l'Association canadienne des chefs de police, tels que le Comité du contre-terrorisme et de la sécurité nationale (CTSN) et le Comité sur le crime organisé ainsi que de plusieurs bureaux provinciaux du Service canadien de renseignements criminels (SCRC).

Les graphiques suivants illustrent la tendance du nombre global de communications effectuées par CANAFE au cours des dernières années, ainsi que les catégories de ces communications : blanchiment d'argent, financement d'activités terroristes ou menaces à la sécurité du Canada.

COMMUNICATIONS DE CAS DE CANAFE DE 2007-2008 À 2011-2012

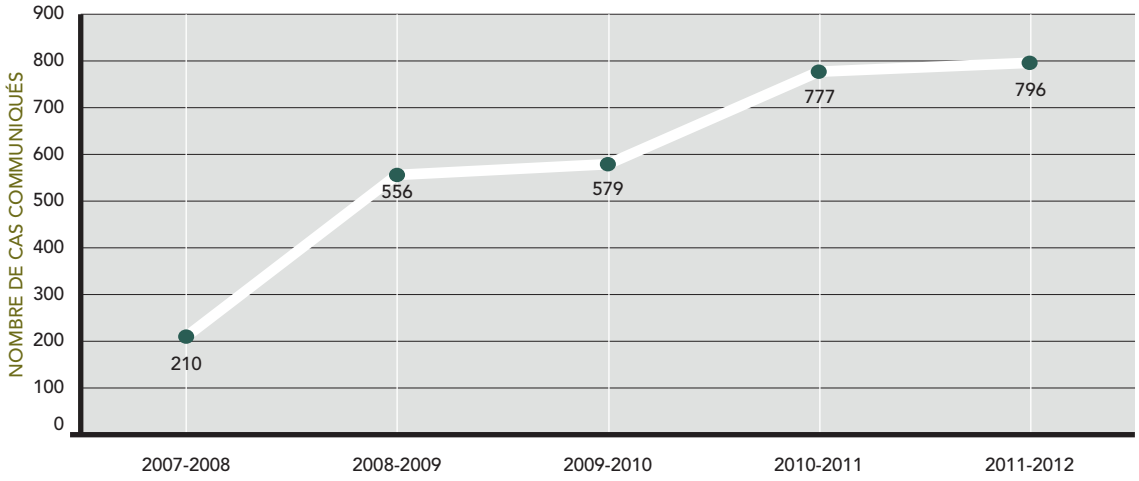

COMMUNICATIONS DE CAS PAR CATÉGORIE DE 2007-2008 À 2011-2012

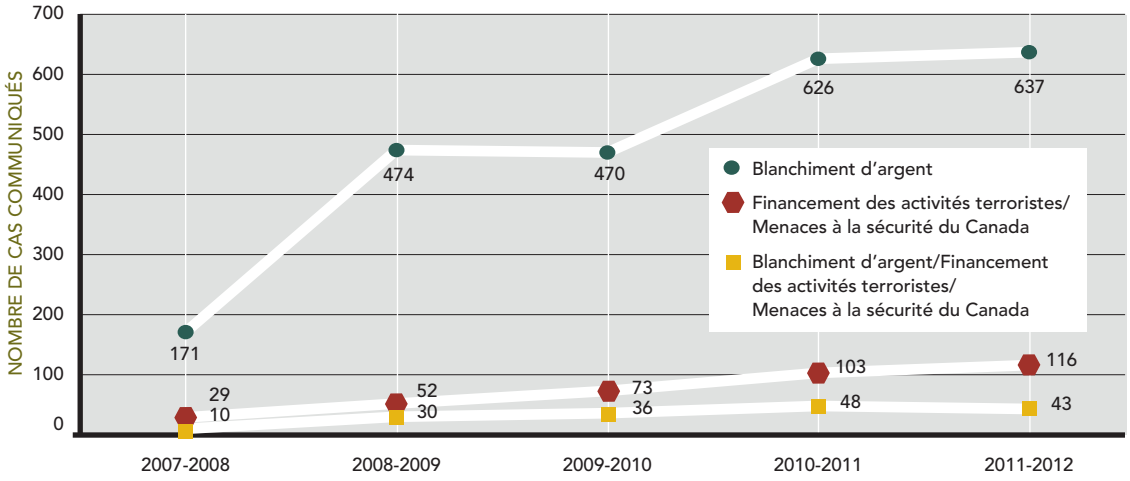

Contenu d'une communication de cas de CANAFE

PERSONNE CONCERNÉE

- le nom (y compris le pseudonyme), la date de naissance, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de courriel
- la citoyenneté, le numéro de passeport, de fiche relative au droit d'établissement ou de carte de résident permanent
- les détails dignes d'intérêt du casier judiciaire et toute accusation portée contre la personne/l'entité concernée ou une personne agissant en son nom
- les relations entre les personnes/les entités que l'on soupçonne, selon des motifs raisonnables, d'être impliquées
- l'intérêt financier d'une personne dans une entité au nom de laquelle des opérations douteuses ont été effectuées ou tentées
- le nom de la personne soupçonnée, selon des motifs raisonnables, de diriger l'opération, l'opération tentée, l'importation ou l'exportation
- le nom et l'adresse de toute personne au nom de laquelle l'opération ou la tentative d'opération est menée ou au nom de laquelle l'importation ou l'exportation est effectuée

ENTITÉ CONCERNÉE

- le nom et le numéro de l'entreprise, la date d'incorporation et la compétence, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse de courriel
- le nom, l'adresse, l'adresse de courriel et le numéro de téléphone de chaque partenaire, directeur ou agent d'une entité soupçonnée d'être impliquée
- le nom de toute personne ou entité agissant en son nom
- l'adresse et le numéro de téléphone du principal lieu d'affaires
- les détails dignes d'intérêt du casier judiciaire et toute accusation portée contre l'entité concernée ou une personne/une entité agissant en son nom
- les relations entre les personnes/les entités que l'on soupçonne, selon des motifs raisonnables, d'être impliquées
- l'intérêt financier d'une entité au nom de laquelle des opérations douteuses ont été effectuées ou tentées
- le nom de l'entité soupçonnée, selon des motifs raisonnables, de diriger l'opération, l'opération tentée, l'importation ou l'exportation
- le nom et l'adresse de toute entité au nom de laquelle l'opération ou la tentative d'opération est menée ou au nom de laquelle l'importation ou l'exportation est effectuée

RENSEIGNEMENTS SUR LE COMPTE/L'OPÉRATION

- le numéro de domiciliation et le numéro de compte, le type d'opération ou de tentative d'opération, la date et l'heure de l'opération ou de la tentative
- la valeur de l'opération ou de la tentative d'opération ou des fonds faisant l'objet de l'opération ou de la tentative
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu d'affaires où l'opération ou la tentative d'opération a eu lieu
- le type de compte et le numéro de l'opération
- le nom complet de chaque titulaire du compte et les noms des parties impliquées dans l'opération
- le nom et l'adresse de toutes les personnes autorisées à agir relativement au compte

DÉCLARATIONS

- le nombre et les catégories de déclarations sur lesquelles la communication se fonde
- le nombre et les catégories de personnes ou d'entités ayant effectué ces déclarations

IMPORTATION OU EXPORTATION

- l'adresse du bureau des douanes où l'importation ou l'exportation a eu lieu
- la date à laquelle l'importation ou l'exportation a eu lieu
- le montant et la devise ou le type d'instrument monétaire concerné

AUTRES RENSEIGNEMENTS

- les motifs pertinents pour lesquels une personne ou une entité a transmis une déclaration d'opération douteuse ou de tentatice d'opération douteuse
- les indicateurs d'une infraction relative au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes associés aux opérations, aux tentatives d'opérations, à l'importation ou à l'exportation

Alors que les services de police – fédéraux, provinciaux et municipaux – sont de loin les principaux bénéficiaires de nos communications, un nombre important de celles-ci sont transmises à d'autres partenaires et organismes d'application de la loi canadiens et étrangers importants. Le tableau ci-après illustre les communications transmises au cours des trois dernières années à la GRC et aux autres services de police ainsi qu'au SCRC, à l'ASFC, à l'ARC et aux URF étrangères.[5] Le fait que nous transmettions nos communications à un éventail d'organismes policiers, d'application de la loi et de sécurité nationale traduit les larges applications de notre renseignement financier tactique.

[5] Il est important de souligner que l'ARC et l'ASFC ne reçoivent de communications de CANAFE que lorsque le seuil de divulgation à la police est atteint.

En mai 2012, la Sûreté du Québec a souligné la contribution de CANAFE à l'Opération Marteau au cours de la dernière année. L'Opération Marteau était une enquête sur la corruption dans l'industrie de la construction. Sur cette photo, Gilles Martin, directeur des opérations de l'Unité permanente anticorruption (UPAC), l'inspecteur-chef François Roux, directeur des renseignements et des enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec et l'inspecteur Denis Morin, responsable du Service des enquêtes sur la corruption, tiennent une conférence de presse le 17 mai 2012 afin d'annoncer des accusations criminelles résultant de l'enquête.

PHOTO : Pacophoto

BÉNÉFICIAIRES DES COMMUNICATIONS DE CANAFE

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
ASFC	42	82	89
ARC	125	136	136
SCRC	78	120	107
URF	128	149	146
Police municipale	136	143	153
Police provinciale	119	162	167
GRC	617	883	914

Au cours des trois dernières années, une des priorités stratégiques de CANAFE a été de mieux harmoniser ses produits selon les besoins des bénéficiaires de nos communications ainsi que de les aider dans leurs cas les plus importants. Au fil du temps, le renseignement de CANAFE a fait l'objet d'une demande accrue alors que les organismes d'application de la loi reconnaissaient sa valeur pour leurs enquêtes. Notre production a augmenté en réponse à cette augmentation de la demande.

Nos communications de cas ont reçu une rétroaction favorable des organismes d'application de la loi au pays. Les services de police continuent d'utiliser notre renseignement comme ressource dans leurs enquêtes prioritaires et cela nous permet de les aider dans les cas qui leur importent le plus.

L'Association canadienne des chefs de police a reconnu officiellement que le renseignement financier de CANAFE « devrait faire partie intégrante de toutes les enquêtes sur le crime organisé », ce qui a été un événement marquant de la dernière année. Cet appui illustre le rôle qu'a joué CANAFE dans ces types de cas au cours des dernières années. Il souligne aussi l'importance du renseignement financier dans certains types d'enquêtes complexes.

La valeur des communications de CANAFE : ce qu'en disent les bénéficiaires

- *À la suite du renseignement fourni, nous avons été à même de recommander à Citoyenneté et Immigration Canada que notre sujet soit réputé inadmissible au Canada aux termes du paragraphe 37(1) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés. Nous avons également demandé d'examiner en profondeur les sujets qui sont résidents permanents s'ils demandent la citoyenneté.* [Traduction] – *ASFC*
- *CANAFE est tenu pour un partenaire clé et a fourni en permanence du renseignement financier précieux ayant contribué aux « enquêtes sur le financement d'activités terroristes ». CANAFE, par ses communications, a établi de nouveaux liens/de nouvelles connexions entre les entités et/ou les particuliers grâce à des opérations financières qui ont ouvert de nouvelles voies d'enquête. CANAFE a toujours répondu rapidement à nos DRTV.* [Traduction] – *Équipe de lutte contre le financement du terrorisme, Opérations criminelles relatives à la sécurité nationale, Quartier général de la GRC, Ottawa.*
- *Tous les éléments sont très utiles. CANAFE nous a fourni des renseignements à point nommé. L'information nous a aidé à identifier les institutions financières et les comptes bancaires utilisés par les sujets. Ces renseignements nous serviront à demander des autorisations judiciaires. – SDPC, Division C, GRC*

Une divulgation de renseignements transmis volontairement (DVTR) est un dossier d'information communiqué volontairement à CANAFE par un partenaire d'application de la loi, un partenaire du renseignement ou un membre du public. La DVTR est souvent le point de départ de l'analyse de CANAFE et est importante pour notre travail.

NOMBRE DE DIVULGATIONS DE RENSEIGNEMENTS TRANSMIS VOLONTAIREMENT REÇUES DE 2007-2008 À 2011-2012

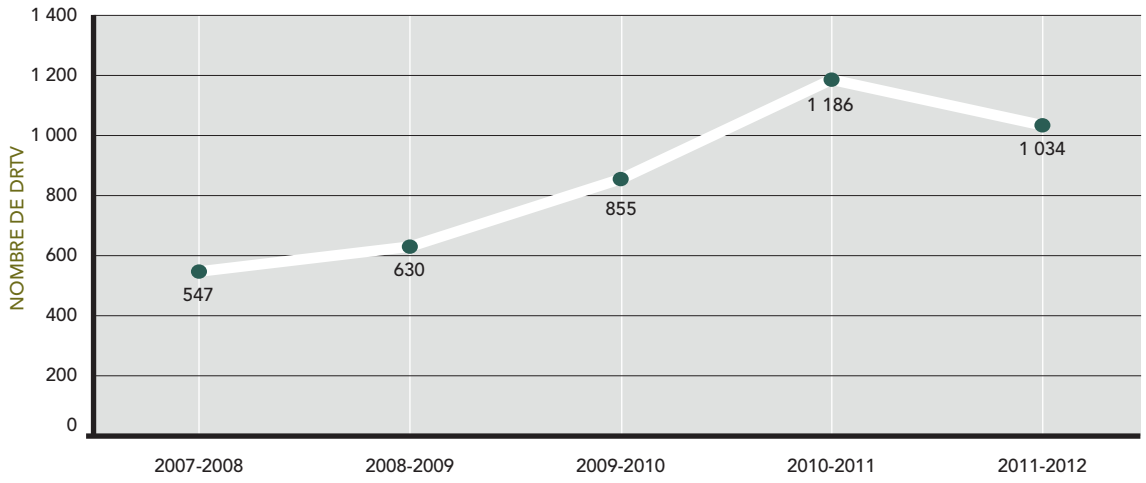

CANAFE reçoit régulièrement des demandes de renseignements d'unités du renseignement financier (URF) étrangères. Depuis 2007, CANAFE a enregistré une augmentation générale du nombre de demandes de renseignements reçues d'URF étrangères. De même, le nombre de demandes de renseignements que nous faisons à l'interne a aussi augmenté dans l'ensemble.

RELATIONS DE TRAVAIL À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE DE 2007-2008 À 2011-2012

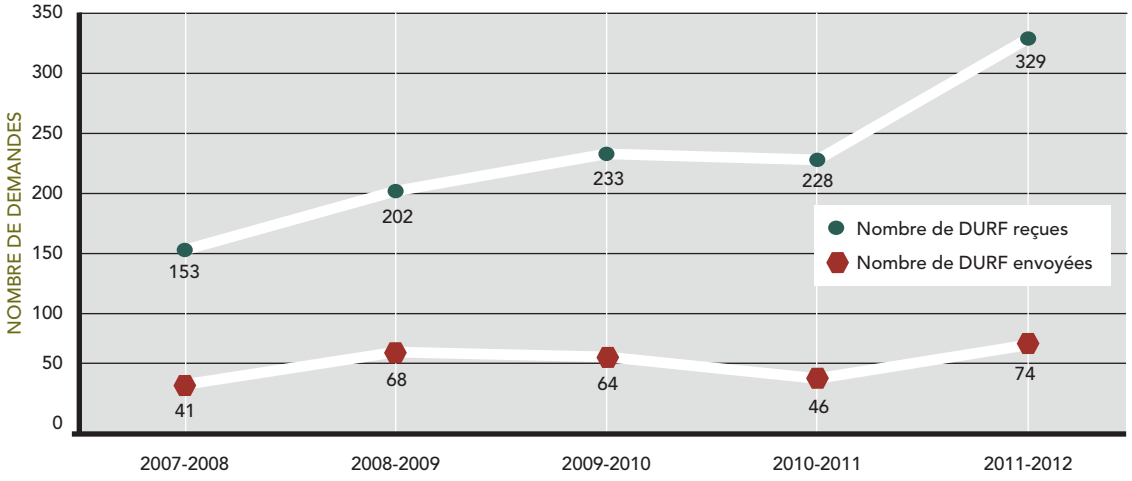

Exemple d'un cas

PUMPED INC. – UNE AFFAIRE DE FAMILLE

L'exemple de cas ci-après illustre le réseau complexe et vaste de personnes et d'opérations qui caractérisent beaucoup d'opérations de blanchiment d'argent.

Un service de police canadien a transmis volontairement des renseignements à CANAFE en vue d'augmenter sa connaissance d'un réseau criminel dirigé par M. Green qui est soupçonné de manipulation du marché et de blanchir les produits de cette activité criminelle.

Gonfler artificiellement le cours des actions pour les vendre à profit constitue une forme de fraude boursière. Cela demande de hausser artificiellement la valeur des actions détenues en effectuant des déclarations fausses et trompeuses, puis de vendre à un prix plus élevé les actions achetées à bas prix. Une fois que les instigateurs du stratagème se sont débarrassés de leurs actions surévaluées, le prix chute et les investisseurs perdent leur argent. Par le passé, les fraudeurs devaient effectuer de la sollicitation à froid pour atteindre leurs cibles, mais Internet leur offre maintenant une façon moins coûteuse et plus rapide de joindre un grand nombre d'investisseurs potentiels. Ils se servent fréquemment de ce stratagème avec les actions de petites entreprises à faible activité boursière, appelées « actions à quelques sous », qui sont d'ordinaire négociés dans les marchés hors cote ou les « pink sheets », plutôt que dans les marchés tels que le TSX, la Bourse de New York ou NASDAQ. Cela tient au fait qu'il est plus facile de manipuler une action lorsque l'information de source indépendante sur l'entreprise est inexistante ou presque.

M. Green était présumé avoir gonflé le prix des actions de PUMPED INC., une entreprise de technologie verte dont on croit qu'il possédait une part considérable. On prétendait que la technologie phare de PUMPED INC., la technologie de la fusion froide, révolutionnerait le secteur de l'énergie. Le rapport annuel public indiquait que cette technologie avait été acquise de GREEN TECH INC. au coût de 100 000 $.

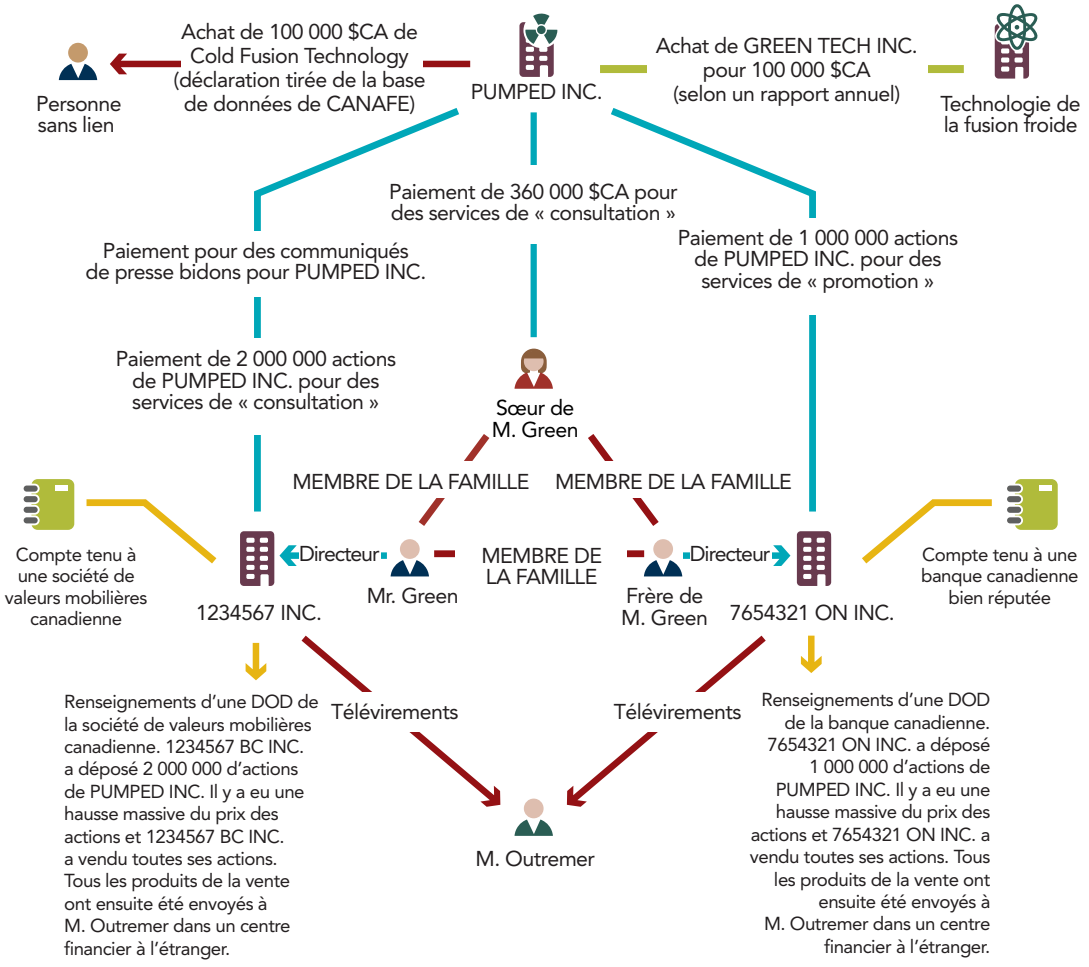

Sur réception de ces renseignements, CANAFE a pu établir à partir de sa propre base de données que la technologie de la fusion froide n'avait jamais en fait été achetée à GREEN TECH INC., mais que la somme de 100 000 $ avait été expédiée à une personne sans lien. Les recherches de CANAFE sur Internet ont permis de mettre au jour de nombreux communiqués de presse présentant PUMPED INC. comme le prochain géant milliardaire de l'énergie s'apprêtant à transformer tout le secteur de l'énergie et promettant un énorme rendement des sommes investies. Ces communiqués de presse indiquaient une possible fraude par gonflement artificiel du prix des actions et les divulgations publiques les accompagnants révélaient que deux sociétés à numéro, 1234567 BC INC. et 7654321 ON INC., étaient responsables de leur publication.

Des recherches dans le registre des sociétés ont indiqué que M. Green était le directeur de 1234567 BC INC. et que le frère de M. Green était le directeur de 7654321 ON INC. Les déclarations réglementaires de PUMPED INC. fournirent l'information que, en premier lieu, 1234567 BC INC. avait reçu 2 000 000 d'actions de PUMPED INC. en paiement pour des services d'expert-conseil, et que, en second lieu, 7654321 ON INC. avait reçu 1 000 000 d'actions de PUMPED INC. en paiement pour des services de promotion. Ces actions constituent les produits dérivés de l'utilisation des sociétés à numéro en tant qu'instruments pour commettre une fraude. Les déclarations réglementaires ont aussi révélé que l'entreprise a payé à la sœur de M. Green 20 000 $ par mois pendant 18 mois pour des services de consultation non précisés et que ces montants ont été versés dans son compte bancaire à l'étranger.

À partir de sa propre base de données, CANAFE a constaté que la société 1234567 BC INC. de M. Green possédait un compte auprès d'une société canadienne de valeurs mobilières, alors que la société 7654321 ON INC. du frère de M. Green possédait un compte dans une banque canadienne. Les actions reçues par ces sociétés pour leurs services ont été déposées dans ces comptes respectifs.

La société canadienne de valeurs mobilières et la banque canadienne avaient toutes deux transmis à CANAFE des déclarations d'opérations douteuses à propos des activités menées dans ces comptes. Dans les deux cas, on faisait état de la grande quantité d'actions ayant été déposées et on indiquait que, sans raison apparente, la valeur des actions avait rapidement augmenté. Les actions avaient ensuite été vendues et le produit envoyé à un centre financier à l'étranger. Les déclarations de télévirement comprises dans la base de données de CANAFE indiquaient que ce produit avait été expédié à un M. Outremer, après quoi le prix des actions de PUMPED INC. avait chuté de manière prononcée.

CANAFE a communiqué ces renseignements importants au service de police menant l'enquête mais, bien que l'information ait ouvert plusieurs voies d'enquête, la piste de l'argent s'est refroidit une fois le centre financier à l'étranger atteint. CANAFE demanda alors la permission au service de police d'effectuer une demande de renseignements auprès de l'URF du pays où se trouvait le centre financier.

Une fois cette permission obtenue, CANAFE fit une demande de renseignements auprès de l'URF étrangère et, quelques semaines après, reçut une réponse précisant en détail les activités de M. Outremer. Après avoir reçu l'argent, M. Outremer avait transmis un télévirement à l'Offshore Company, qui était cliente de la même banque que M. Outremer. L'Offshore Company a ensuite réexpédié l'argent par télévirement au Canada, à la société 9999999 NB INC., dont le directeur s'est avéré être nul autre que M. Green. Ce processus est un exemple de l'étape du blanchiment d'argent appelée dispersion, au cours de laquelle les auteurs tentent de dissimuler l'origine illicite des fonds.

CANAFE a trouvé dans sa base de données des déclarations d'opérations douteuses indiquant que, à la réception des fonds expédiés par l'entreprise à l'étranger, le directeur de 9999999 NB INC. (M. Green) se rendait à une banque canadienne et retirait les fonds au moyen d'une traite bancaire. Il pouvait ensuite déposer la traite bancaire où il le voulait et intégrer pleinement les fonds au système financier canadien.

CANAFE a résumé ces renseignements supplémentaires clés et effectué une seconde communication au service de police menant l'enquête.

Renseignement financier stratégique

Les renseignements stratégiques de CANAFE mettent à jour les nouvelles tendances et les nouveaux comportements en matière de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et fournissent à nos partenaires nationaux et internationaux une information précieuse dans la lutte contre ces crimes.

Les produits d'analyse stratégique de CANAFE continuent d'être une précieuse ressource pour l'élaboration des politiques gouvernementales et le raffinement des stratégies de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Nous passons au peigne fin notre fonds de données et les autres renseignements à notre disposition pour déceler les caractéristiques, les tendances et les comportements présents et futurs dans le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Nous communiquons ensuite ces renseignements à nos partenaires au pays et à l'étranger sous forme d'évaluations, de documents de fonds et d'autres produits.

Nos produits de renseignement stratégique ont pris plusieurs formes et ont rejoint divers publics en 2011-2012. *Regard sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes*, notre étude trimestrielle des nouveaux articles parus sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, a été distribué à nos partenaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à certains particuliers et entreprises transmettant des déclarations à CANAFE. Nous avons aussi publié un certain nombre de produits classifiés de renseignement financier, chacun d'eux offrant une analyse approfondie de cas et des déclarations associées à des pays et à des groupes criminels ou terroristes d'intérêt pour la collectivité canadienne du renseignement et de la sécurité. Nous avons participé à une série de documents de la collectivité du renseignement et de la sécurité destinés à de hauts fonctionnaires gouvernementaux, et à l'élaboration de la Stratégie antiterroriste du Canada, qui a été publiée en février 2012. Ces produits procurent à nos partenaires des renseignements cruciaux sur la situation actuelle du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada et dans le monde, les équipant mieux dans leurs efforts de lutte et de prévention.

Les Rapports sur les typologies et les tendances de CANAFE offrent un regard utile sur les plus récentes tendances dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En 2011-2012, CANAFE a produit trois de ces rapports. Nos rapports sur les tendances en matière de déclarations d'opérations douteuses (publiés en mai et en octobre 2011) reposent sur des techniques sophistiquées d'exploration de texte afin d'analyser le contenu des déclarations d'opérations douteuses (DOD), ce qui nous a permis de déceler les plus récentes tendances en matière d'opérations douteuses. Ces rapports ont pour but d'aider à la formation des entités déclarantes et à leur évaluation des risques. Ils offrent aussi au grand public de l'information sur la manière dont les opérations douteuses sont surveillées et déclarées.

Notre plus récent Rapport sur les typologies et les tendances porte sur les tendances en matière de communications de cas par CANAFE entre 2007 et 2011. Le rapport examine 2 122 communications de cas et relève les méthodes actuelles et émergentes utilisées pour le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, information précieuse pour l'application de la loi et la collectivité élargie du renseignement et de la sécurité.

Sur le plan international, CANAFE continue d'être un chef de file de la contribution aux programmes et politiques de financement de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Au cours de la dernière année, nous avons participé activement, en collaboration avec le Groupe d'action financière (GAFI), le Groupe Asie-Pacifique (GAP) sur le blanchiment d'argent et le Groupe Egmont, à des projets internationaux sur les typologies du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Par exemple, dans le cadre de la réunion conjointe des experts sur les typologies du GAFI/du GAP, qui s'est tenue en Corée du Sud en décembre 2011, CANAFE a fait un exposé sur les activités de blanchiment d'argent associées au commerce illicite du tabac. En partageant notre expertise du renseignement avec des organismes internationaux, CANAFE contribue à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes bien au-delà des frontières du Canada.

La valeur du renseignement stratégique de CANAFE : ce qu'en disent les bénéficiaires

- *C'est toujours avec plaisir que je reçois vos déclarations, qui sont concises et bien documentées. La [déclaration] est très bien articulée et utile pour mes travaux de recherche et de politique stratégique. – Sûreté du Québec*
- *La déclaration constitue un travail très impressionnant.* [Traduction] – *SCRS*
- *La déclaration était très approfondie, informative et pertinente pour [un de nos bureaux]. Ce genre de renseignement criminel n'est pas seulement recherché par les membres du [bureau], mais nécessaire pour comprendre la dimension plus générale du terrorisme et l'incidence qu'elle a sur les groupes, les cellules ou les particuliers isolés au Canada, ou sur les intérêts canadiens à l'étranger.* [Traduction] – *GRC*

Coordination des politiques et collaboration intergouvernementale

Nos travaux stratégiques dépassent le renseignement que nous produisons dans le domaine de la politique stratégique et des affaires publiques. Nous partageons notre expertise avec nos partenaires gouvernementaux et offrons notre expérience et nos points de vue pour façonner les politiques et trouver des solutions.

CANAFE participe aux discussions interministérielles et intergouvernementales relatives à la sécurité publique et à la sûreté nationale et nous établissons des liens étroits avec nos partenaires afin de nous assurer d'être entendus dans le cadre des initiatives législatives et autres initiatives.

En décembre 2011, le ministère des Finances a publié un document de consultation intitulé *Renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.* Nous avons collaboré avec le ministère des Finances et d'autres partenaires avant la publication du document et fourni le point de vue particulier de CANAFE sur le respect de la conformité et la production du renseignement financier. Pendant le processus d'examen parlementaire, CANAFE entretiendra ces précieux partenariats en consultant les intervenants et en partageant son expertise sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Au cours de l'année, nous avons collaboré avec Finances Canada afin de cerner des améliorations possibles à apporter la législation. Nous avons aussi participé à l'examen législatif de la *Loi* et témoigné à deux reprises devant le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi apporté des améliorations à la manière dont nous mesurons notre rendement et nos résultats. Nous avons dressé un cadre de mesure du rendement, établi des résultats stratégiques et mis sur pied une architecture des activités de programme (AAP) plus robustes, ce qui nous permettra d'accroître notre capacité de communiquer les résultats de CANAFE au gouvernement, aux intervenants et au public.

CANAFE a continué de participer aux initiatives fédérales, telles que la création du Plan d'action national contre la traite de personnes, l'élaboration de la Stratégie antiterroriste du Canada et la mise en œuvre des engagements pris à la suite des recommandations découlant de l'enquête sur l'attentat contre le vol d'Air India.

Enfin, nous mobilisons nos intervenants au moyen de diverses voies de communication. Cela comprend non seulement des ateliers et des réunions en personne, mais aussi de l'information que nous fournissons publiquement via Internet et des publications imprimées, y compris des bulletins d'interprétation de la *Loi*, des feuillets de documentation sur les obligations légales et nos publications destinées à des secteurs spécifiques et au grand public.

Assurer l'observation de la *Loi*

Sans une stricte observation de la *Loi*, le programme de lutte du Canada contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes serait gravement compromis. Notre programme de conformité contribue à assurer l'intégrité du système financier du Canada.

Sans déclarations d'opérations financières de qualité supérieure, nous serions incapables d'effectuer nos travaux d'analyse et de produire le renseignement tactique et stratégique que nous communiquons à nos partenaires. Il est donc essentiel que les déclarations que nous recevons des particuliers et des entités soient complètes, opportunes et de grande qualité afin que les renseignements prescrits par la *Loi* concernant les particuliers et leurs opérations financières soient disponibles pour faciliter les enquêtes des organismes d'application de la loi et de sécurité.

Les personnes responsables de la production des déclarations, de la tenue des documents, de la vérification de l'identification des clients et des autres obligations constituent la première ligne de défense dans les efforts nationaux et internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. De ses bureaux dans la région de la capitale nationale, de Montréal, de Toronto et de Vancouver, CANAFE collabore avec des intervenants clés et avec les entités déclarantes pour s'assurer que toutes les obligations sont respectées selon les normes les plus élevées possibles.

L'amélioration du respect de ces obligations a aussi un fort effet dissuasif sur les personnes désireuses de blanchir de l'argent ou de réunir des fonds pour des activités terroristes, puisqu'il devient plus difficile pour elles de mener leurs activités illicites sans se faire remarquer.

Cette année, CANAFE a reçu 18 528 922 déclarations d'opérations financières. Les tableaux ci-après indiquent le volume de déclarations dans chaque catégorie.

DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS IMPORTANTES EN ESPÈCES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

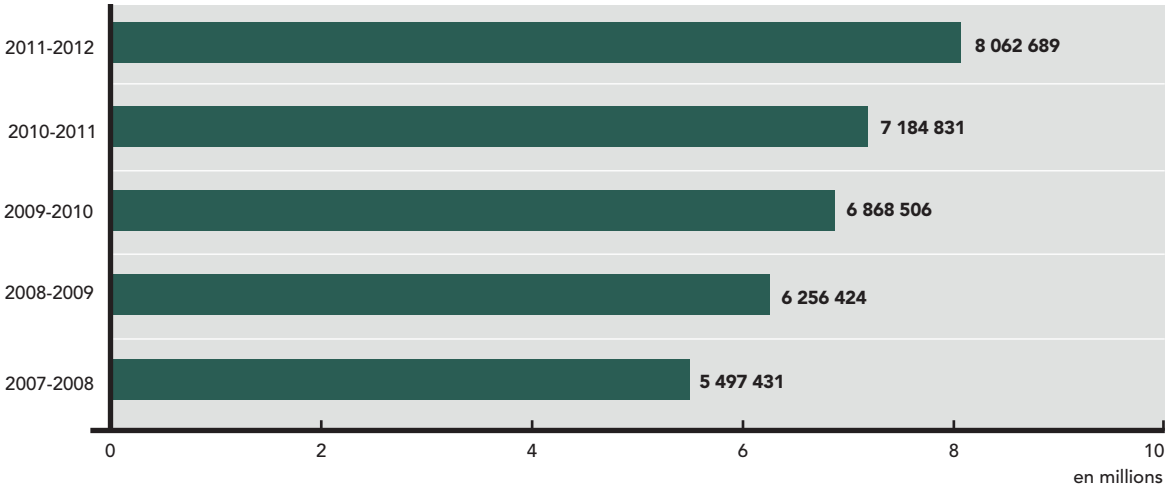

DÉCLARATIONS DE TÉLÉVIREMENTS (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

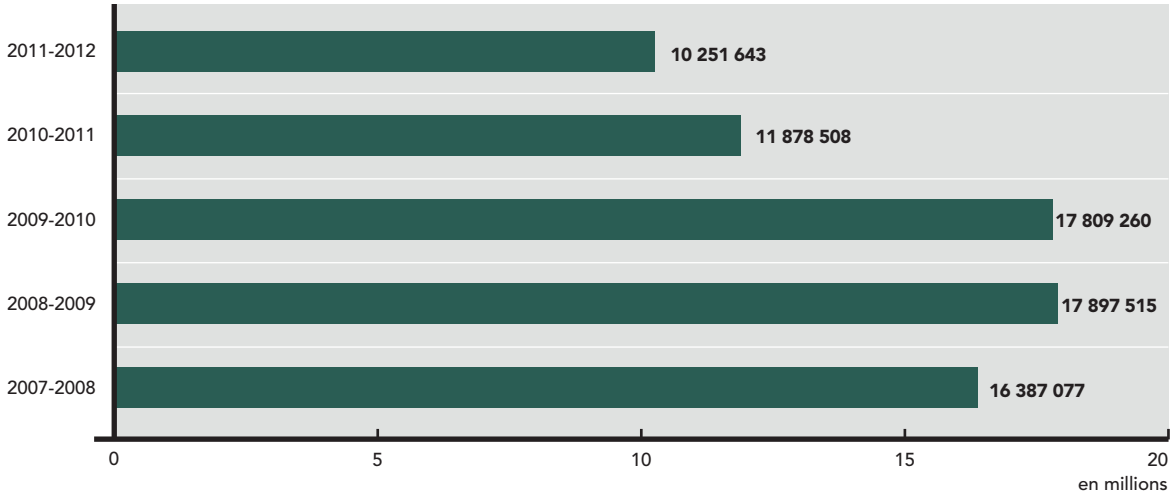

DÉCLARATIONS D'OPÉRATIONS DOUTEUSES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

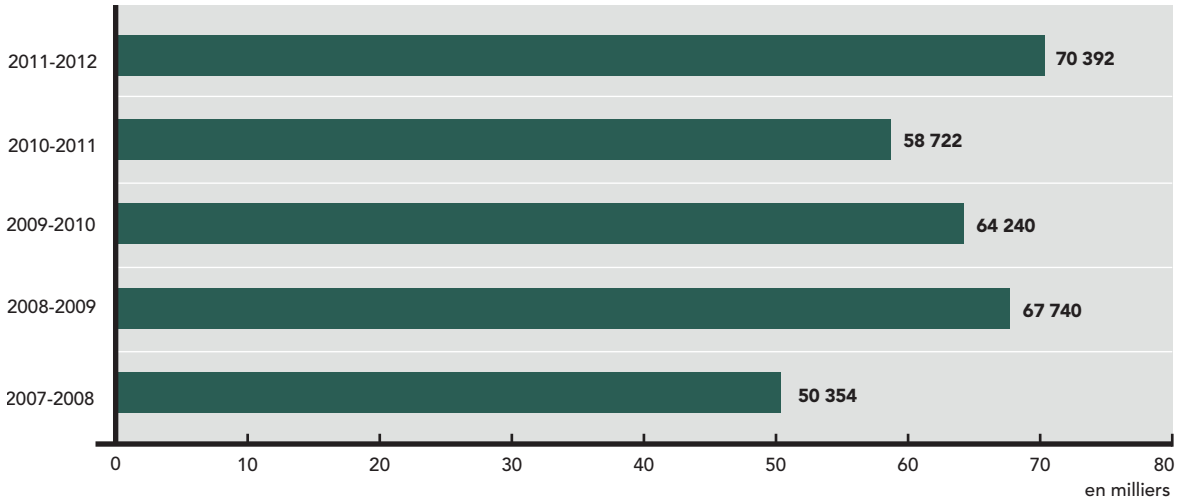

DÉCLARATIONS SUR LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS D'ESPÈCES ET D'EFFETS/ DÉCLARATIONS DE SAISIE DES DOUANES (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

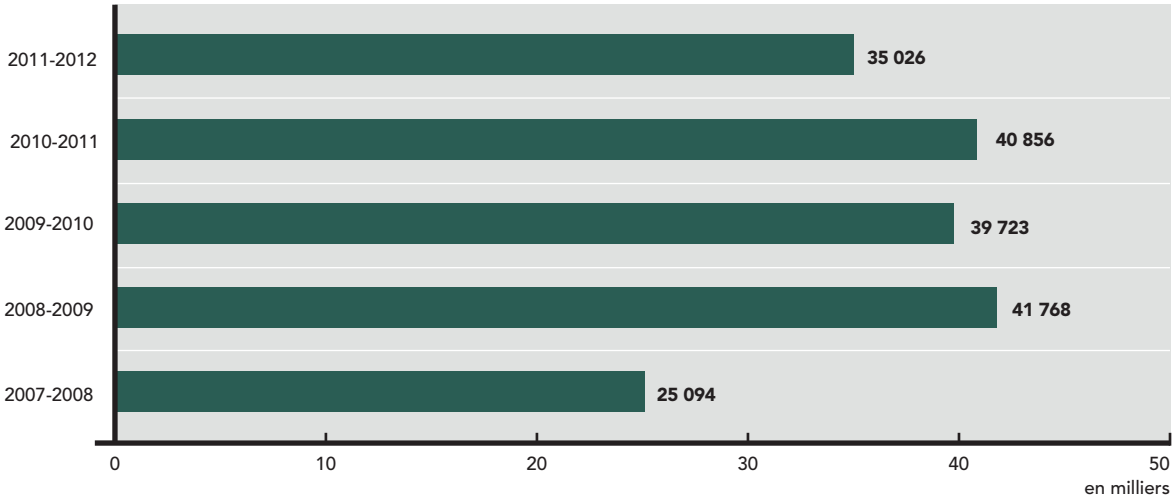

DÉCLARATIONS DE DÉBOURSEMENTS DE CASINO (TROIS DERNIÈRES ANNÉES)

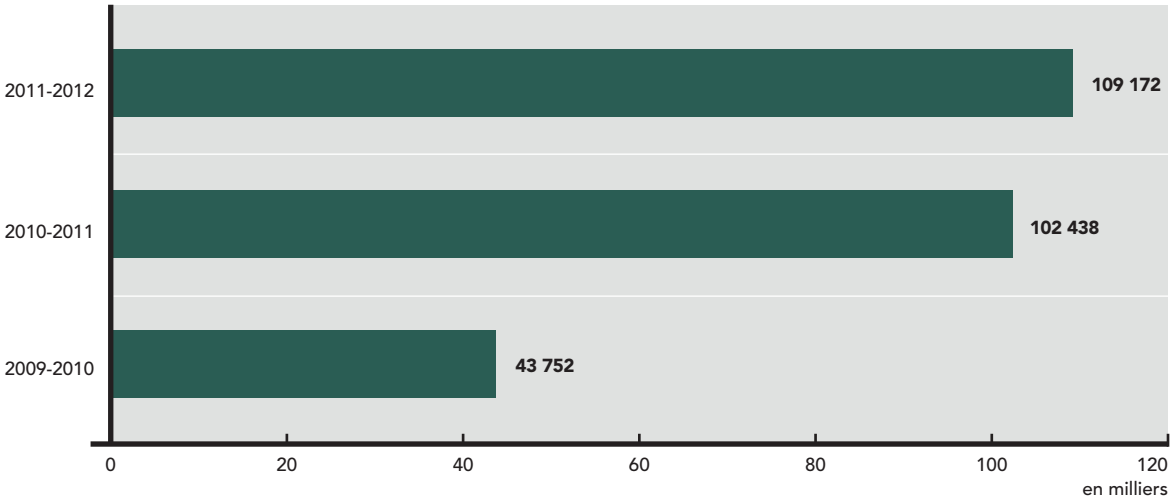

Tel que l'illustrent les tableaux qui précèdent, le volume de déclarations reçu par CANAFE peut varier d'une année à l'autre. Ces écarts peuvent être attribuables à plusieurs facteurs, notamment les tendances de l'économie, la sensibilisation aux obligations au sein des secteurs de déclaration, les préférences de la clientèle en matière d'instruments financiers et la part de marché des diverses entités déclarantes.

Principales caractéristiques de notre programme de conformité

Les activités du programme de conformité de CANAFE sont principalement les suivantes :

- assurance que toutes les entités déclarantes comprennent bien leurs obligations juridiques en vertu de la *Loi*;
- prestation d'un soutien technique pour faciliter la transmission de déclarations;
- établissement de liens avec les organismes de réglementation et les principales parties intéressées;
- contrôle de la qualité des données comprises dans les déclarations;
- évaluation de la conformité qui comprend divers types d'examens;
- mise à jour du registre des entreprises de services monétaires (ESM);
- adoption des mesures correctives nécessaires en cas de non-conformité, ce qui peut entraîner des sanctions civiles ou la communication de la non-conformité aux organismes d'application de la loi.

SECTEURS ASSUJETTIS PAR LA *LOI*

- Comptables
- Notaires de la Colombie-Britannique
- Casinos
- Négociants en métaux précieux et en pierres précieuses
- Entités financières
- Avocats
- Compagnies, courtiers et agents d'assurance-vie
- Entreprises de services monétaires
- Courtiers et agents immobiliers
- Courtiers en valeurs mobilières

OBLIGATIONS DES SECTEURS

- Vérification de l'identité des clients
- Tenue des documents
- Déclarations
- Détermination quant aux tiers
- Programme de conformité
- Inscription d'une entreprise de services monétaires auprès de CANAFE

Collectivement, ces six obligations regroupent plus de 180 obligations distinctes pour les particuliers et les entités assujettis à la *Loi*.

CONTENU DES DÉCLARATIONS

- Opérations douteuses associées soit au blanchiment d'argent, soit au financement d'activités terroristes, peu importe le montant des opérations, ainsi que les tentatives d'opérations douteuses
- Existence de biens appartenant à un groupe terroriste ou se trouvant sous son contrôle, ou renseignements à propos d'une opération ou d'une tentative d'opération concernant ces biens
- Télévirements internationaux de 10 000 $ ou plus
- Opérations en espèces de 10 000 $ ou plus
- Déboursements de 10 000 $ ou plus effectués par un casino

Approche axée sur les risques

Les particuliers et les entreprises assujettis à la *Loi* ne fonctionnent pas tous de la même manière. CANAFE adopte une approche axée sur les risques afin d'adapter ses activités de conformité et de gérer stratégiquement son programme de conformité.

Une approche axée sur les risques signifie que notre programme de conformité ajuste ses activités selon les particuliers et les entreprises qui ne sont pas conformes. Il est crucial pour le succès de cette approche d'élaborer des modes d'évaluation des risques. Ces modes intègrent tout d'abord le renseignement tactique et stratégique afin d'identifier les particuliers, les entreprises et les secteurs à haut risque, puis adaptent les évaluations de la conformité aux facteurs particuliers de risque. Cette approche favorise la compréhension de ce qui motive le respect de la conformité et aide à établir les mesures les plus appropriées pour atténuer des modes particuliers de non-conformité. Cela nous aide aussi à raffiner en permanence notre programme de conformité et améliore notre capacité d'assurer le respect de la *Loi* et de renforcer le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada.

Application de la conformité

Des activités de conformité adaptées selon l'évaluation des risques sont menées dans tous les secteurs afin d'assurer la conformité générale et d'optimiser la couverture des secteurs. Bien que CANAFE ait recours à un ensemble d'activités d'évaluation de la conformité et d'application de la loi, les examens demeurent la principale méthode grâce à laquelle nous nous assurons que ceux qui sont assujettis à la *Loi* respectent leurs obligations. Ces examens sont menés soit sur les lieux de l'entité, soit dans nos bureaux lorsque l'entité déclarante nous fait parvenir ses dossiers. Si des cas de non-conformité sont décelés, nous prenons des mesures de conformité appropriées et proportionnelles.

En 2011-2012, nous avons effectué 56 % plus d'examens de la conformité qu'au cours de l'année précédente. Cette augmentation importante est en grande partie due aux ressources supplémentaires que nous avons reçues pour nous acquitter des engagements compris dans le budget de 2010 et pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie de conformité axée sur les risques.

EXAMENS (CINQ DERNIÈRES ANNÉES)

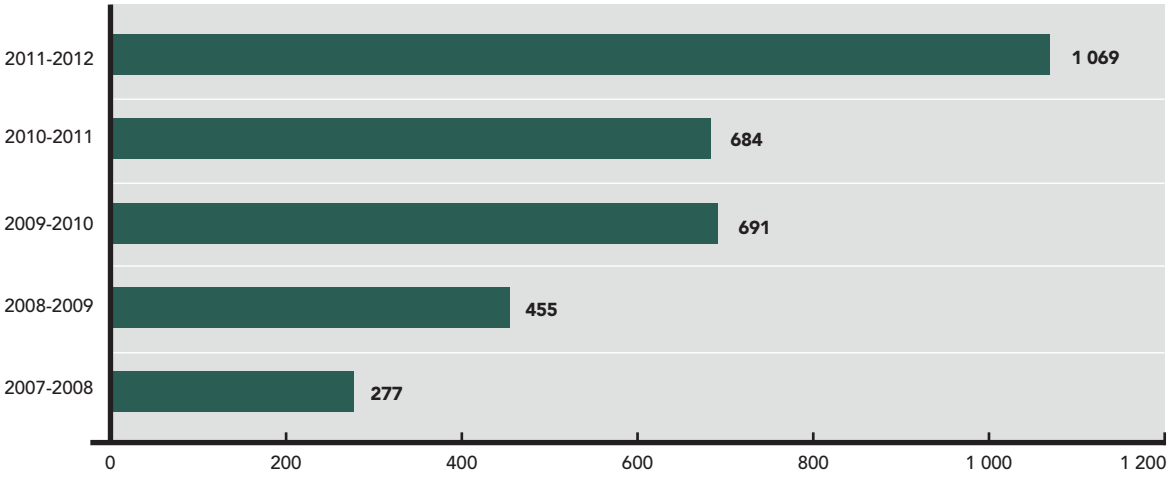

En outre, nous avons obtenu 6 026 rapports de contrôle de la conformité en 2011-2012 de plusieurs secteurs afin de nous permettre d'évaluer le respect des obligations du programme de conformité. Ces rapports, remplis par les particuliers et les entreprises et retournés à CANAFE, servent à obtenir un point de vue plus approfondi des activités et à examiner les dossiers relatifs aux obligations en matière de conformité.

CANAFE entretient aussi des partenariats étroits avec les organismes de réglementation nationaux, provinciaux et internationaux. Nous avons signé au total 19 protocoles d'entente (PE) avec ces organismes de réglementation. Le PE conclu avec le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), par exemple, permet à celui-ci de communiquer à CANAFE des renseignements sur la conformité des institutions financières fédérales (IFF) relativement à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces ententes ont considérablement augmenté l'efficience et réduit le fardeau administratif des particuliers et des entreprises ayant des obligations de déclaration.

Cette année, conformément à leurs obligations juridiques, 214 nouvelles entreprises de services monétaires (ESM) se sont inscrites auprès de CANAFE et 182 autres ont renouvelé leur inscription, tel que prescrit. Au 31 mars 2012, le nombre total d'entreprises de services monétaires inscrites était de 890. L'inscription des ESM constitue la première étape pour s'assurer que ce secteur respecte la *Loi*.

Plus de trois ans après sa mise en œuvre, le programme de pénalités administratives pécuniaires (PAP) continue de modifier les comportements de non-conformité. Au cours de l'exercice financier 2011-2012, trois particuliers ou entreprises ayant été l'objet d'une pénalité ont été publiquement identifiés sur le site Web de CANAFE, ce qui porte à 19 le nombre de délinquants désignés depuis le début du programme. De plus, quatre communications de non-conformité ont été communiquées aux organismes d'application de la loi au cours de l'exercice 2011-2012, portant le total à 39.

Promotion de la conformité

Dans le cadre de notre mandat, nous continuons à sensibiliser les particuliers et les entreprises assujettis à la *Loi* à leurs obligations juridiques. Nous continuons aussi de souligner leur rôle crucial dans la détection et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

Cette année, CANAFE a tenu à Vancouver une table ronde à l'intention des particuliers et des entreprises appelée « Establishing the Links » (Faire les liens). CANAFE et nos collègues de l'application de la loi ont souligné la valeur et l'utilité des déclarations financières et mis en lumière l'importance des déclarations d'opérations douteuses pour les enquêtes et les poursuites. Nous avons aussi tenu un atelier national à Toronto qui a réuni plus de 100 représentants des entités assujetties à la *Loi*. La GRC, le BSIF et CANAFE ont partagé leurs connaissances et ce qu'ils avaient appris avec les collectivités réglementées afin de renforcer le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada en s'assurant que tous les secteurs connaissent leurs obligations.

Les entités ayant des obligations aux termes de la *Loi* continuent de chercher de l'aide pour comprendre la portée de ces obligations. Au cours du dernier exercice, nous avons répondu à 450 demandes d'interprétation de la politique et à 7 540 appels téléphoniques et courriels à ce sujet, ce qui constitue une augmentation de 54,9 % par rapport à l'année précédente. Nous continuons aussi de faire la promotion des outils de libre-service disponibles sur notre site Web afin d'offrir une orientation aux particuliers et aux entreprises relativement à leurs obligations. Ces outils comprennent des lignes directrices, les rapports sur les typologies et les nouvelles tendances en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes, ainsi qu'une foire aux questions. Des bulletins d'interprétation de CANAFE sont aussi publiés afin de fournir une interprétation technique et d'expliquer notre position quant à certaines dispositions de la *Loi* et des règlements connexes.

CANAFE continue d'être un intervenant de premier plan dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et dans la promotion de la conformité. Au cours du dernier exercice, CANAFE a fait des exposés sur la conformité à des organismes d'application de la loi et à d'importantes entités déclarantes. Il a aussi offert de la formation sur la conformité à la collectivité internationale de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Nous mettons l'accent sur la formation, ce qui, en plus de nos mesures strictes d'application de la conformité, traduit notre engagement à faire respecter la *Loi* et à renforcer le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes du Canada.

Notre contribution à l'échelle mondiale

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ne s'arrêtent pas aux frontières du Canada. Les partenariats internationaux de CANAFE contribuent à la lutte contre ces activités au pays et à l'étranger.

CANAFE participe activement à l'effort mondial de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Le renseignement financier est essentiel pour suivre les mouvements internationaux des fonds illicites et, grâce à des protocoles d'entente (PE) bilatéraux, nous pouvons distribuer nos produits de renseignement tactique à 80 URF avec lesquelles nous avons conclu un PE. Nous diffusons aussi nos produits de renseignement stratégique à l'échelle internationale. Réciproquement, les URF étrangères peuvent aussi communiquer leur renseignement à CANAFE, ce qui élargit nos analyses des opérations financières internationales. Dans un cadre multilatéral, en tant que partie intégrante du portefeuille du ministère des Finances, nous collaborons avec celui-ci ainsi qu'avec des organisations internationales afin de mener des recherches, d'élaborer des politiques et des normes communes et de partager les pratiques exemplaires. On compte parmi ces organisations :

- le Groupe Egmont des unités du renseignement financier;
- le Groupe d'action financière (GAFI);
- les organismes régionaux participant au GAFI;
- la Banque mondiale (BM);
- le Fonds monétaire international (FMI); et
- l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

Initiatives bilatérales

Nos PE bilatéraux ont établi des relations cruciales avec les URF du monde entier. Chaque nouvelle collaboration présente l'occasion de partager du renseignement et de mettre à jour des pistes de produits illicites tirés d'activités criminelles. CANAFE a signé, en 2011-2012, de nouveaux protocoles d'entente avec des URF de la République des Fidji, de la République du Monténégro, de la Norvège, de l'Afrique du Sud, du Sri Lanka, de la Turquie et des îles Turks et Caicos. De même, à la dissolution des Antilles néerlandaises, en octobre 2010, CANAFE a négocié un PE de substitution avec la nouvelle administration du Curaçao.

L'expertise de CANAFE en matière de renseignement tactique et stratégique continue d'être très en demande chez nos partenaires de l'étranger. Dans le cadre de notre programme bilatéral de diffusion de 2011-2012, nous avons échangé des connaissances et des points de vue avec huit URF partenaires de la Colombie, de la Malaisie, de la Corée du Sud, des îles Vierges britanniques, d'Aruba, de Panama, de Chypre et de la Croatie.

Notre expertise en matière de renseignement financier et de formation en matière de conformité est aussi reconnue mondialement. Le Groupe Egmont s'est largement inspiré du programme international de conformité de CANAFE, qui a été dévoilé en octobre 2011 aux participants des îles Vierges britanniques, des îles Caïmans, du Curaçao, du Mexique et de la Thaïlande, afin de lancer un cours de supervision des activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ce cours propose des outils, des lignes directrices et des politiques visant à aider les partenaires étrangers à mettre en œuvre leur propre programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En aidant les programmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de nos partenaires à l'étranger, CANAFE renforce l'intégrité des systèmes financiers dans le monde entier, une stratégie qui présente des avantages tant pour le Canada que pour le monde entier.

Initiatives multilatérales

Dans nos relations avec des organismes multilatéraux tels que le GAFI et le Groupe Egmont, nous avons joué un rôle capital dans l'élaboration de politiques et d'initiatives de formation qui ont renforcé les programmes mondiaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

GAFI

Le ministère des Finances a dirigé la délégation canadienne au GAFI en 2011-2012 et CANAFE y a participé en tant qu'expert en la matière. Notre contribution a permis que les intérêts canadiens soient bien défendus dans la formulation de 40 nouvelles recommandations du GAFI visant à fortifier les programmes internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et l'élaboration d'une méthodologie de conformité aux normes du GAFI dans cette lutte.

GROUPE EGMONT

Le Groupe Egmont, une association d'URF favorisant la collaboration internationale, a continué à mettre de l'avant divers projets multilatéraux d'aide technique et CANAFE, comme au cours des années précédentes, a fait très bonne figure dans le cadre de ces initiatives. Nous avons participé étroitement au lancement mondial du cours sur l'analyse tactique de la Banque mondiale/d'Egmont, qui a permis de former, jusqu'à ce jour, 878 participants de 140 administrations du monde entier en leur fournissant les connaissances et les aptitudes nécessaires pour s'acquitter des fonctions de base d'une URF. Le gouvernement du Canada, par son programme d'aide au renforcement des capacités anti-terroristes, a fait une contribution d'un million de dollars qui a facilité la prestation du cours sur l'analyse tactique à des URF du monde entier. Ce financement arrive à terme en octobre 2012 et des sessions supplémentaires ciblées en Asie et en Afrique sont prévues d'ici là.

Récemment, quatre sessions du cours sur l'analyse tactique ont été données à des membres d'organismes régionaux du genre du GAFI : le Groupe eurasien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le Groupe d'action financière des Caraïbes, le Groupe Anti-Blanchiment d'Afrique Australe et de l'Est et le Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. En outre, 153 participants ont suivi la composante de formation des maîtres du cours sur l'analyse tactique, qui renforce la capacité d'autres unités du renseignement financier à mettre sur pied des programmes de formation.

Dans le cadre également du Groupe Egmont, et afin de contribuer à l'atteinte des nouvelles normes du GAFI, CANAFE a dirigé le développement et la prestation d'un cours sur l'analyse stratégique en y apportant une contribution substantielle. Ce cours avait fait l'objet d'un projet pilote au Qatar et avait été récemment donné à Washington D.C. On s'attend à ce que la demande pour ce nouveau cours soit forte dans un proche avenir et des sessions de formation seront planifiées au cours des prochaines années.

Nos relations internationales sont essentielles à notre réussite en tant qu'unité du renseignement financier. Grâce aux PE, à la promotion mondiale de programmes solides de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes ainsi qu'à l'accent mis sur la formation, CANAFE renforce les défenses contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes tant au Canada que sur le plan mondial.

Efficacité d'ensemble

Notre personnel compétent et dévoué gère de manière efficace et sécuritaire les ressources de CANAFE, ce qui nous permet de nous acquitter de notre mandat selon les normes les plus élevées.

Chaque jour, le travail effectué par CANAFE pour produire du renseignement et assurer la conformité est soutenu par le dévouement d'un personnel hautement compétent qui veille à ce que nos ressources – humaines, techniques et financières – soient utilisées de manière optimale. Les ressources humaines de CANAFE, sa gestion de l'information et des ressources ainsi que ses fonctions de sécurité concourent toutes à son activité générale.

Ressources humaines

CANAFE est fier du professionnalisme et de l'engagement de sa main-d'œuvre. Nous savons qu'un cadre solide de ressources humaines est essentiel afin d'établir et d'entretenir un environnement de travail favorisant l'excellence.

À cet égard, un fort accent a été mis en 2011-2012 sur le renforcement de nos politiques et de nos outils de gestion du personnel. Voici certaines de nos initiatives :

- la mise en œuvre d'un Cadre de gestion des personnes reposant sur un ensemble approuvé de compétences en leadership utilisées à l'échelle de CANAFE pour la dotation, l'apprentissage et le perfectionnement, la gestion du rendement et la reconnaissance du mérite;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la première politique officielle de dotation de CANAFE, qui énonce les valeurs, les attentes et les pratiques en matière de dotation;
- le déploiement d'un modèle de prestation des services axé sur les portefeuilles qui dote les gestionnaires de CANAFE de conseillers de portefeuille qui les conseillent et les aident quant à un éventail de questions relatives aux ressources humaines, notamment la dotation, les relations avec les employés, le perfectionnement organisationnel et la classification.

Afin d'aider les gestionnaires et les employés, cette année, nous avons lancé plusieurs initiatives de formation pour l'ensemble des ressources humaines. Ces initiatives comprenaient des sessions sur la dotation, la classification, les valeurs et l'éthique, la gestion du rendement ainsi que la santé et la sécurité au travail. En outre, la formation linguistique que nous offrons sur place à nos employés continue de favoriser le bilinguisme au sein de CANAFE.

Sur le plan opérationnel, de nouveau cette année, nous avons mis à profit les programmes d'emploi pour étudiants. Grâce à l'embauche d'étudiants pendant l'année, et la transition de certains d'entre eux vers des postes permanents, nous avons continué de prouver la valeur que nous attachons à cet investissement en matière de dotation.

Un changement particulièrement important cette année en matière de rémunération a été l'élimination du cumul des indemnités de départ au sein de CANAFE. Nous avons œuvré avec diligence afin d'établir les répercussions d'un tel changement sur nos employés, nous les avons conseillés et avons tenu compte de leurs décisions.

La création de Services partagés Canada (SPC) nous a obligé de réaffecter certaines de nos ressources à ce nouveau ministère, ce qui a été un défi. Nous avons collaboré à l'interne et avec nos partenaires extérieurs de SPC et du Secrétariat du Conseil du Trésor afin d'orienter le personnel au cours des processus d'identification et de transition.

Nos champions de l'équité en matière d'emploi et du multiculturalisme, des langues officielles et des valeurs et de l'éthique ont tenu, en novembre, une journée du « Respect en milieu de travail » proposant des événements et des activités visant à sensibiliser davantage les employés à ces sujets. On a aussi invité les employés à participer à la Journée de la dualité linguistique et aux Rendez-vous de la Francophonie.

Le sondage triennal auprès des fonctionnaires fédéraux s'est tenu d'août à octobre 2011 et le taux de participation des employés de CANAFE a été de près de 93 %. Nos résultats ont surpassé ceux de la fonction publique pour la plupart des questions et indiqué des progrès dans tous les secteurs d'intérêt depuis le dernier sondage, en 2008.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE CANAFE (AU 31 MARS 2012)

Nombre d'employés (y compris les employés nommés pour une période déterminée, mais pas les étudiants) 352

REPRÉSENTATION DES GROUPES DÉSIGNÉS	EMPLOYÉS DE CANAFE	DISPONIBILITÉ AU SEIN DE LA POPULATION ACTIVE*	FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE**
Femmes	55,7 %	47,9 %	55,3 %
Minorités visibles	19,0 %	12,5 %	12,6 %
Personnes handicapées	5,1 %	4,9 %	5,6 %
Autochtones	0,9 %	3,3 %	4,3 %
LANGUES OFFICIELLES	**EMPLOYÉS DE CANAFE**	**POPULATION CANADIENNE *****	**FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE****
Première langue officielle – anglais	62,2 %	74,8 %	70,8 %
Première langue officielle – français	37,8 %	23,6 %	29,2 %
Bilingue – selon l'auto-identification	67,0 %		

* Source : Répartition de la population citoyenne canadienne apte au travail; Rapport statistique sur l'équité en matière d'emploi de 2006, Tableau 13, RHDCC.

** Source : Bureau du dirigeant principal des ressources humaines, Secrétariat du Conseil du Trésor, 31 mars 2011; la fonction publique fédérale comprend l'administration publique centrale et les organismes distincts.

*** Source : Commissariat aux langues officielles, selon les données du recensement de 2006.

Gestion et technologie de l'information

La technologie est essentielle à l'efficacité de CANAFE en tant que producteur de renseignement financier. La technologie sous-tend toutes les facettes de nos activités, de la réception et l'analyse des données financières à la planification et gestion du personnel et des ressources. Elle fournit des outils sécuritaires pour examiner les fonds de renseignements de CANAFE et déceler des comportements indiquant une activité possible de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes. Des analystes d'expérience concentrent alors leurs efforts sur les cas susceptibles de fournir des motifs nécessaires pour communiquer un cas.

Au cours de la dernière année, nous nous sommes efforcés de renforcer notre infrastructure de technologie de l'information à la fois pour optimiser la productivité et nous assurer que les obligations légales sont pleinement respectées. Un projet de modernisation de la bureautique a été achevé afin de fournir aux employés un système d'exploitation de bureau à niveau, des outils d'aide à la productivité et un logiciel de gestion des dossiers. Nous avons aussi effectué des mises à niveau de l'infrastructure et des services afin de favoriser l'amélioration de notre capacité à traiter du renseignement très secret et terminé un projet visant à éliminer de nos bases de données les déclarations d'opérations financières remontant à plus de dix ans (ce qui est requis par la *Loi* dans le cadre des obligations de CANAFE en matière de confidentialité des renseignements personnels). Nous avons aussi effectué la disposition de documents et dressé des plans de disposition pour Bibliothèque et Archives Canada.

Le gouvernement du Canada a annoncé, en août 2011, la création de SPC, dont le mandat est de prendre en charge les messageries électroniques, les télécommunications et les centres de données de 43 ministères et organismes (incluant CANAFE). Par conséquent, nous réorganisons les responsabilités dans ces secteurs et nous établissons des ententes pour le traitement de la planification de l'architecture, la planification opérationnelle et les processus de gestion des services de technologie de l'information.

Sécurité

Compte tenu de la nature très sensible de l'information que traite CANAFE, nous avons mené des analyses de sécurité cycliques et ciblées, ainsi qu'une évaluation permanente de la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information. De plus, nous avons resserré la sécurité organisationnelle au moyen d'entrevues de sécurité et de séances d'information en matière de sécurité qui sont obligatoires pour tous les employés de CANAFE afin de veiller à ce que ceux-ci connaissent leurs obligations et les conséquences de l'omission de s'en acquitter. Nous fournirons une formation supplémentaire en 2012-2013 afin de mieux sensibiliser les employés à la sécurité et de traiter des risques plus généraux cernés par notre profil de risque organisationnel.

Gestion des ressources

CANAFE gère ses budgets, ses actifs physiques et ses ressources financières à l'aide de politiques saines, d'une planification efficace, de données financières fiables et d'analyses éclairées. Les plans opérationnels sont étroitement liés aux objectifs en matière de rendement, eux-mêmes harmonisés avec nos priorités stratégiques d'ensemble.

En 2011-2012, nous avons mené un processus de planification des investissements à l'échelle de l'organisation afin de veiller à ce que des ressources adéquates soient allouées aux investissements assurant le meilleur rendement. Nous avons aussi passé en revue nos processus d'établissement des coûts et nos contrôles internes. Enfin, nous avons apporté des améliorations à la production des rapports financiers ministériels en établissant des rapports financiers trimestriels et des états financiers prospectifs.

Points saillants du budget de 2011-2012

Conformément aux engagements du gouvernement pris dans le budget 2010, CANAFE a reçu un montant additionnel de 8 millions de dollars en 2011-2012 pour lui permettre d'assurer la conformité à la *Loi* et d'augmenter sa capacité, ce qui lui permettra d'assumer les responsabilités liées à la fraude fiscale, qui devient une infraction sous-jacente du blanchiment d'argent. En outre, CANAFE a reçu des autorisations supplémentaires de 4,2 millions de dollars pour les dépenses liées au règlement immédiat des indemnités de départ. Enfin, CANAFE a effectué le transfert d'autorisations s'élevant à 2,7 millions de dollars à Services partagés Canada. Il s'agit des trois principaux facteurs expliquant l'augmentation nette du budget total approuvé et des dépenses réelles en 2011-2012.

ÉVOLUTION DU BUDGET DE CANAFE PAR ANNÉE FISCALE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Salaires	25,2	26,8	28,2	36,7	32,4
Régime de prestation des employés	4,5	4,5	4,6	6,1	5,7
Fonctionnement et entretien	24	19,7	22,6	19,2	17,7
Subventions et contributions	1,2	1,4	0,8	–	–
Total du budget approuvé	54,9	52,4	56,2	61,9	55,8
Total réel	50,6	49,9	50,9	59,2	–

Conclusion

CANAFE a continué en 2011-2012 d'enregistrer des progrès dans les secteurs d'activités essentiels, c'est-à-dire le renseignement et la conformité. La pertinence et la valeur de notre renseignement financier tactique ont augmenté pour les enquêtes prioritaires des enquêteurs. Sur le plan stratégique, notre renseignement a aussi contribué à informer les partenaires canadiens et étrangers quant aux tendances présentes et futures dans le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Ces connaissances facilitent la lutte contre l'activité financière illicite, non seulement au Canada, mais aussi dans le monde entier.

Notre programme de conformité continue de se développer et des améliorations importantes y ont été apportées, tant au nombre qu'à la qualité des déclarations que nous recevons. Le processus d'examen de la conformité vise à veiller à ce que les particuliers et les entreprises ayant des obligations aux termes de la *Loi* s'en acquittent.

Grâce à notre travail d'analyse et d'assurance de la conformité, à nos partenariats et à nos efforts à titre d'équipe, nous restons fidèles à notre objectif qui est de remonter la piste de l'argent jusqu'aux crimes commis. Les résultats de cet exercice reflètent nos efforts incessants pour améliorer davantage un programme déjà rigoureux de détection et de dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et pour améliorer la qualité du renseignement que nous offrons.

Glossaire

AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière. www.asfc-cbsa.gc.ca

AGENCE DU REVENU DU CANADA (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socioéconomiques et de programmes d'encouragement mis en œuvre par l'entremise du régime fiscal. www.arc-cra.gc.ca

CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADA (CSTC)

Organisme national de cryptologie du Canada, qui offre au gouvernement du Canada un service de renseignement électromagnétique ainsi qu'un service de protection des renseignements et des communications électroniques. De plus, le CSTC fournit une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité. www.cse-cst.gc.ca

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS DOUTEUSES (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière, ou d'une tentative d'opération, qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

DÉCLARATION D'OPÉRATIONS IMPORTANTES EN ESPÈCES (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 $ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 $ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

DÉCLARATION DE MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS D'ESPÈCES ET D'EFFETS (DMTEE)

Déclaration devant être présentée à l'ASFC par une personne qui entre au Canada ou qui en sort et qui transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 $ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

DÉCLARATION RELATIVE À UN DÉBOURSEMENT DE CASINO (DDC)

Déclaration qu'un casino assujetti à la *Loi* doit présenter à CANAFE lorsqu'il fait un déboursement de 10 000 $ ou plus au cours d'une seule opération, ou lorsqu'il fait deux déboursements ou plus d'un montant total de 10 000 $ ou plus, quand il sait qu'ils ont été effectués au cours d'une même période de 24 heures consécutives au nom de la même personne ou entité.

DÉCLARATION DE SAISIE DES DOUANES (DSD)

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite, mais ne l'a pas été.

DÉCLARATION DE TÉLÉVIREMENTS (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 $ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, dans le cadre d'une opération unique ou de deux opérations ou plus totalisant 10 000 $ ou plus, qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures, par la même personne ou entité, ou au nom de celle-ci, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

DIVULGATIONS DE RENSEIGNEMENTS TRANSMIS VOLONTAIREMENT (DRTV)

Des renseignements fournis de plein gré à CANAFE par un partenaire d'application de la loi, un partenaire du renseignement ou un particulier.

DOCUMENT DE FOND SUR LE RENSEIGNEMENT FINANCIER

Publication de CANAFE présentant un aperçu du renseignement concernant un groupe, un pays ou une question en particulier relativement au blanchiment d'argent et/ou au financement des activités terroristes. De l'information classifiée et accessible au public, des communications de cas pertinentes de CANAFE et des déclarations d'opérations financières servent de base à l'analyse.

ENTITÉ DÉCLARANTE

Les entreprises et les particuliers ayant l'obligation aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la *Loi*) et la réglementation en découlant sont appelés collectivement les entités déclarantes. Les entités déclarantes se répartissent en dix secteurs : comptables, notaires de la Colombie-Britannique, casinos, négociant en métaux précieux et pierres précieuses, entités financières, avocats, courtiers d'assurance-vie, entreprises de services monétaires, promoteurs immobiliers et courtiers en valeurs mobilières.

ÉVALUATION DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Publication de CANAFE fondée sur un examen approfondi des données que détient CANAFE, et provenant d'autres sources d'information (classifiées et accessibles au public), qui fournit un point de vue stratégique et macroscopique des renseignements financiers quant aux enjeux liés au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes qui suscitent l'intérêt de la collectivité chargée de la sécurité et du renseignement au Canada.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

Force nationale de police du Canada. **www.grc-rcmp.gc.ca**

GROUPE EGMONT DES UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER

Un groupe international formé de plus d'une centaine d'URF, fondé en 1995, dont les membres trouvent des façons de coopérer et de partager leur expertise, plus particulièrement dans les secteurs de l'échange de renseignements, la formation et la technologie du renseignement. **www.egmontgroup.org**

GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)

Organisme international créé au Sommet du G-7, en 1989, dont le but est d'élaborer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes. **www.fatf-gafi.org**

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES (LA *LOI*)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers pour aider à la détection et à la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE. En décembre 2006, la *Loi* a été modifiée de façon importante afin de l'harmoniser aux normes internationales en élargissant son champ d'application, en renforçant les dispositions en matière de dissuasion et en accroissant la gamme de renseignements que CANAFE peut inclure dans ses communications de renseignements financiers.

MENACES À LA SÉCURITÉ DU CANADA

Ces menaces sont définies dans la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* comme :

a. l'espionnage ou le sabotage visant le Canada ou préjudiciables à ses intérêts, ainsi que les activités tendant à favoriser ce genre d'espionnage ou de sabotage;

b. les activités influencées par l'étranger qui touchent le Canada ou s'y déroulent et sont préjudiciables à ses intérêts, et qui sont d'une nature clandestine ou trompeuse ou comportent des menaces envers quiconque;

c. les activités qui touchent le Canada ou s'y déroulent et visent à favoriser l'usage de la violence grave ou de menaces de violence grave contre des personnes ou des biens dans le but d'atteindre un objectif politique, religieux ou idéologique au Canada ou dans un État étranger;

d. les activités qui, par des actions cachées et illicites, visent à saper le régime de gouvernement constitutionnellement établi au Canada ou dont le but immédiat ou ultime est sa destruction ou son renversement, par la violence.

Elles n'incluent cependant pas les activités licites de défense d'une cause, de protestation ou de manifestation d'un désaccord, à moins qu'elles ne soient menées conjointement à l'une des activités mentionnées dans les paragraphes a. à d.

UNITÉ DU RENSEIGNEMENT FINANCIER (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier concernant des produits soupçonnés d'être issus de la criminalité ou de financer des activités terroristes.

SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ (CSIS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et qui rédige des rapports sur le sujet. **www.scrs-csis.gc.ca**

COORDONNÉES :

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
24e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1-866-346-8722 (sans frais)
Télécopie : 613-943-7931

Courriel : guidelines-lignesdirectrices@canafe-fintrac.gc.ca
www.canafe-fintrac.gc.ca

ISSN : 1910-9423
No de catalogue : FD1-2012F-PDF